

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 03 mars 2020

L'an deux mil vingt, le trois mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20 h 30, s'est réuni sous la présidence de Thierry JOUENNE, Maire.

Membres présents, excusés, absents & procurations

Prénom, Nom	Présents	Excusés	Procuration à	Absents	Date de la convocation
Thierry JOUENNE	X				
Dominique MERIEULT	X				
Patrice HALLEY	X				24/02/2020
Stéphanie TERRASSE	X				
Marc MAIRE	X				Date d'affichage
Jacqueline HEBERT	X				
Isabelle LEGOIS	X				
Régis BILLARD	X				24/02/2020
Florence TARDIF				X	
Michaël BOUYER	X				Secrétaire de séance
Patricia NICOLLE	X				art.L.2121-15
Elisabeth LEGRAND	X				du CGCT
Laurent VASSOUT				X	Dominique
Total	11			2	MERIEULT

Ordre du jour

Approbation du PV du 21 janvier 2020

Projet pour le remplacement de la chaudière du restaurant scolaire (annule et remplace la délibération n°44/2019)

Contrat de maintenance des portes automatiques de la mairie

Attribution marché : accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint-Sauveur de Sahurs (76)

Avenant au contrat d'entretien des espaces verts

Questions diverses

0. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2020

En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Projet pour le remplacement de la chaudière du restaurant scolaire (annule et remplace la délibération n° 44/2019) Délib. 04/2020)

Monsieur Le Maire fait part au Conseil qu'il devient indispensable de remplacer la chaudière du restaurant scolaire. La chaudière a été installée lors de la construction du restaurant scolaire, en 1996. Ce restaurant scolaire a une capacité d'accueil d'environ 150 enfants et représente une superficie de 232 m².

Cette chaudière est révisée tous les ans par une société agréée, cette année celle-ci ne peut plus être entretenue compte tenu de sa vétusté et du danger potentiel qu'elle représente.

Monsieur le Maire a contacté plusieurs sociétés pour le remplacement de la chaudière.

La société " LA DEVILLOISE DE CHAUFFAGE" a été retenue pour le remplacement de celle-ci.

Le montant des travaux se monterait à :

- 7 316,00 € HT, soit 8 779,20 € TTC

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre la commission des travaux et de retenir cette offre.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **La réalisation de ces travaux. La dépense correspondante sera prévue au budget de l'exercice 20, chapitre 21, section d'investissement.**

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

Pour le financement de ces travaux, Le Conseil Municipal décide de demander la subvention maximum FSIC - FAA(Fonds de soutien aux investissements communaux – Fonds d'Aide à l'Aménagement) auprès de la Métropole-Rouen-Normandie, la part restante à la charge de la commune sera financée sur ses fonds propres ou par emprunt

- De donner au Maire toutes les autorisations nécessaires pour mener à bien ce projet.

2. Contrat de maintenance des portes automatiques de la mairie (Délib. n°05/2020)

Dans la cadre de la mise aux normes accessibilité de l'accueil de la mairie, une porte automatique a été installée à l'entrée du secrétariat de la mairie.

Considérant qu'il convient de prévoir la maintenance de cet équipement, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre la proposition de la société PORTALP, qui a installé cette porte automatique.

La législation en vigueur rend obligatoire un minimum de deux visites réglementaires par an, dès la mise en service d'un équipement (arrêté du 21/12/1993).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **De confier le contrat de maintenance de la porte automatique, pour une durée de 12 mois à partir de la signature du contrat à la société PORTALP, pour un montant de 200 € HT (le contrat se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes successives de 12 mois).**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.**

3. Attribution marché : accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint-Sauveur de Sahurs 76 (Délib. n°06/2020)

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-29,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet relative aux marchés publics.

Marché passé en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L2125-1 et des articles R2162-1 à R2162-14 du Code de la commande publique.

Monsieur le Maire expose qu'une procédure adaptée a été lancée le 03 décembre 2019 pour l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint-Sauveur de Sahurs (76).

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, 3 candidatures et offres ont été réceptionnées à la date limite de remise des plis, fixée au mercredi 29 janvier 2020 à 16 h.

Lors de la réunion pour avis du 18 février 2020, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont donné un avis favorable au classement des offres issue de l'analyse réalisée par l'AMO (Assistant à Maîtrise d'ouvrage) NB Patrimoine Historique au vu des critères fixés dans le règlement de consultation et à la proposition d'attribution du marché à Madame Marie CARON.

Après en avoir débattu et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de retenir la candidature proposée dans le rapport d'analyse des offres présentées par notre assistant à maîtrise d'ouvrage NB Patrimoine Historique joint au projet de délibération et de suivre le choix de la commission d'appel d'offres,
- **Attribue** l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint-Sauveur de sahurs (76) à Madame Marie CARON, architecte du patrimoine.
- **Donne** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

4. Avenant au contrat entretien des espaces verts (Délib. n°07/2020)

Monsieur le Maire expose que le contrat d'entretien des espaces verts est arrivé à échéance le 31 décembre 2019.

L'association "Le Pré de la Bataille" nous a fait parvenir son devis pour l'entretien des espaces verts pour l'année 2020 avec un travail supplémentaire, demandé par la mairie (broyage des accotements rue de Marbeuf jusqu'à l'arrêt de bus Petit Château et de l'allée du Canada).

Le prix révisé s'élève à 7 282,50 € HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver** l'avenant N°05019001 au contrat d'entretien des espaces verts de l'Association "Le Pré de la Bataille" d'un montant de 7 282,50 € HT pour une période de 10 mois pour réaliser les travaux d'entretien des espaces verts de la commune :
 - ✓ **Poste 1** : tonte des pelouses : 2 820,00 € HT
 - ✓ **Poste 2** : taille des haies : 180,00 € HT
 - ✓ **Poste 3** : entretien des massifs, désherbage, taille des arbustes : 3 037,50 € HT
 - ✓ **Poste 4** : débroussaillage du terrain face à la mairie : 645,00 € HT
 - ✓ **Poste 5 (avenant)** : broyage des accotements rue de Marbeuf jusqu'à l'arrêt de bus Petit Château et de l'allée du Canada : 600 € HT

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat y afférent pour une durée 10 mois, soit du 01 mars 2020 au 31 décembre 2020 pour un montant total s'élevant à 7 282,50 € HT soit 8 739,00 € TTC, bien que la charge de travail ou les fréquences d'intervention soient dépendantes des saisons, le prix forfaitaire d'entretien en 10/10 égaux tout au long de cette période (soit pour la période 1/10^{ème} = 728,25 € HT).

5. Question diverses

Monsieur le Maire informe des dates suivantes :

- Le 06/03 distribution des sacs poubelles,
- Le 08/03 repas des aînés, préparation de la salle le samedi 07 à 14 h,
- Le 12/03 conseil d'école à 18 h,
- Le 15/03 élections municipales
- Le 28/03 nettoyage de printemps, rendez-vous à 9 h 30 devant la mairie,
- Le 06/04 installation de la Métropole Rouen Normandie avec l'élection du Président, du bureau, du vice président et des nouvelles commissions,

6. Tour de table

Stéphanie TERRASSE informe que le Festival Spring se déroulera sur deux jours avec 2 spectacles par jour :

- Le mardi 17/03/2020, une séance à 17 h 30 et une à 20 h 30,
- Le mercredi 18/03/2020, une séance à 15 h et une à 19 h.

Le chapiteau aura une capacité d'accueil de 80 personnes. Le montage se fera le lundi 16/03 vers 9 h et le démontage aura lieu le 19/03.

Elle rappelle les dates suivantes :

- Chasse aux œufs, le 19/04
- Foire à tout, le 10/05

Marc MAIRE s'inquiète à propos du CORONAVIRUS. Il s'interroge sur les précautions à prendre lors de la tenue du bureau de vote des prochaines élections. Il lui est répondu que la préfecture n'a pas envoyé de directive pour l'instant, mais que des mesures d'hygiène seront prises.

Elisabeth LEGRAND remercie l'ensemble du conseil municipal présent pour les 6 années passées et précise que ce fut un plaisir de travailler avec l'équipe.

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

Patrice HALLEY signale que les branches appartenant à la propriété DE VILLEQUIER ne sont toujours pas coupées.

Il signale également que l'ancien chenil situé route de la Forêt est en état d'abandon. Il lui est répondu qu'un courrier va être transmis au propriétaire pour connaître le devenir de ce site.

Il remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour cette fin de mandature ainsi que pour toutes ces années passées en tant qu'adjoint.

Michaël BOUYER informe que :

- Le tournoi de tennis des 4 communes aura lieu le 21/03 ; un appel à candidature est lancé pour constituer les équipes.
- La journée SLS aura lieu le 16/05 après-midi, à la salle polyvalente.

Il signale que suite à la tempête, les tôles de la toiture des garages appartenant aux habitations situés chemin de Halage se sont envolées dans le champ et que cela est dangereux.

Il annonce que de forts coefficients de marée sont prévus aux alentours du 11/03, coefficient prévu à 117. Des crues de la Seine sont prévues pour la période du 08/03 au 13/03.

Didier LEGRAND remercie le conseil municipal pour son soutien financier aux peintres salhuciens.

Il informe qu'un vernissage est prévu le 08/05 à 18 h au Manoir de Villers.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 22 h 10.